

**Protocole d'accord Covid-19 du 18 juin 2020**  
*conditions d'ouverture du restaurant scolaire pour les enfants de l'école  
Notre Dame*  
*Période du lundi 22 juin au vendredi 3 juillet*

Ce protocole est construit pour accueillir vos enfants et leur permettre de retrouver une vie d'enfant tout en respectant les règles sanitaires de confinement agrandi au groupe de la classe.

Ce protocole est établi entre les directeurs d'école, les enseignants, les représentants des parents d'élèves, les agents communaux, les responsables de services, la maire, la DGS, les parents.

- Vu l'allocution solennelle du président de la République dimanche 14 juin,
- Vu le protocole sanitaire en date du 18 juin,
- Vu que le risque zéro n'existe pas,
- Vu qu'il est nécessaire de lier juridiquement l'ensemble des adultes désignés en introduction de ce protocole d'accord dans le sens où chacun, parents, enseignants, directeurs d'école, agents communaux et maire, s'engage à respecter ce protocole.

**Il est décidé d'un commun accord que :**

La fréquentation de l'école par les enfants qui y sont inscrits redevenant obligatoire, l'école privée Notre Dame et les écoles publiques accueilleront l'intégralité de leurs élèves à partir du lundi 22 juin chaque jour (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

Les écoles restent organisées sur 4 jours. L'organisation des temps scolaires ne change pas et relève de la direction de l'école Notre Dame.

La distance d'un mètre linéaire étant matériellement impossible dans les espaces clos (école, restaurant scolaire), l'organisation repose sur le non-brassage entre les enfants de classes et d'écoles différentes.

Depuis le 3 juin, Le mercredi, l'accueil de loisirs « Méli Mélo » est ouvert à la journée. (7h30-18h30)

**Circulation aux abords des écoles**

Madame la maire rappelle à tous les parents qu'il est impératif pour la sécurité de tous de respecter le code de la route. Cela inclus le respect de la limitation de la vitesse à 30 km et des règles de stationnement. La rue, les trottoirs et les arrêts de bus ne sont pas des espaces de stationnement.

### **Restauration Scolaire**

La restauration scolaire continuera d'être maintenue sur le site.

L'adulte référent du groupe classe accompagne les enfants sur l'intégralité du temps méridien. Il veille sur son groupe et sur le respect des gestes barrières dont le lavage des mains et le non brassage avec d'autres classes.

Pour tous les enfants le repas débutera à 12h30.

Pour les élémentaires, le service continuera de se faire « à l'assiette » dans la même salle que les maternelles (mobilier adapté à la taille de chacun).

### **Transport scolaire**

Le transport scolaire communal pour les écoles est maintenu avec un siège vide sur deux. Pour y accéder, les enfants devront être munis d'un masque différent matin et soir.

### **Rappel des Mesures Anti Covid déjà en place**

**Les gestes barrières.** Continueront d'être appliqués par les enfants et les adultes au sein des bâtiments (écoles, classes, restaurant scolaire) :

- Lavage des mains au savon :
  - après être allé aux toilettes,
  - avant l'entrée et à la sortie du restaurant scolaire,
  - avant de retourner en classe.
  
- le port du masque reste obligatoire pour les adultes dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut pas être garantie.

### **Procédure en cas de situation de suspicion**

Il sera procédé à l'isolement des personnes (enfant ou adulte) dès le moindre soupçon de symptôme du COVID 19, dans l'attente des instructions des autorités de santé compétentes. Le parent en sera immédiatement informé.

### **Engagement des parents :**

- Je m'engage à prendre la température de mon enfant chaque matin avant de venir à l'école et de ne pas l'y amener s'il a de la fièvre (38° ou plus) ou d'autres symptômes du Covid et à prévenir l'école.
- Je m'engage à ne pas mettre mon enfant à l'école en cas de Covid-19 suspecté ou déclaré chez un membre de la cellule familiale et à prévenir l'école.
- Je m'engage à venir chercher mon enfant immédiatement en cas d'appel de l'école suite à une constatation de symptômes. Tout retour à l'école se fera sur présentation d'un certificat médical.

Le retour à l'école étant redevenu la règle générale, la présence de votre enfant signifie que vous avez pris connaissance de ce protocole et que vous engagez à le respecter.